



Municipalité de Yamaska

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2026 RÔLE TRIENNAL 2024-2025-2026

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Yamaska que le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Yamaska, pour le troisième exercice financier du rôle triennal 2024-2025-2026, débutant le 1er janvier 2026, a été déposé à mon bureau le 8 septembre 2025.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal situé au 100, rue Guilbault durant les heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la *loi*.

POUR ÊTRE RECEVABLE, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Pierre-De Saurel
50, rue du Fort
Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 375-24 de la MRC de Pierre-De Saurel et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Yamaska, ce 8^{ème} jour du mois de septembre 2025.

Sylvie Viens
Directrice générale et greffière-trésorière